

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.285

L'An deux Mille Dix, le 6 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DUMAS représentée par M. DENIS
M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE
M. PAVON représenté par Mme DESCHANP

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. MEGLIO.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : GALERIES BOTTON – PROLONGATION D'UNE ANNEE DES CONVENTIONS
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : UNANIMITE

Les conventions d'occupation du domaine public consenties par la ville aux occupants des Galeries Botton, arrivent à échéance le 31 décembre 2010.

Dans l'attente d'un projet de réhabilitation totale du site, incluant notamment l'Auditorium, il vous est proposé de renouveler, pour une année, les conventions avec les occupants.

Ces avenants reprennent strictement les conditions d'autorisations initiales, avec un loyer correspondant à l'évolution indexée du loyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU les projets d'avenants,
- VU l'avis de la Commission du Commerce,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et à signer les avenants aux conventions d'occupation du domaine public à intervenir avec les commerçants des Galeries Botton suivants :

- Stands 1, 2 et 12 : Messieurs BORIE et MIRONNEAU
SARL ROYAN BY CYCLES
Activité : Location de cycles, scooters, motos
- Stand 3 : Monsieur KERVIZIC Christian (BLUE REVES)
Activité : Jouets, souvenirs, cartes postales, articles de plage
- Stands 4 et 5 : Monsieur LACOURTE Jean-Michel (LE BIDARRAY)
Activité : Crêpes, glaces, snack
- Stand 6 : Madame GUILLON Patricia (ALI BABA)
Activité : Vente de souvenirs, céramiques, jouets
- Stand 7 : Monsieur ROUILLER Patrice (LE PANINI – SARL POLARYS)
Activité : Confiserie, pâtisseries, glaces
- Stands 8 et 9 : Monsieur ROUILLER Patrice (LE PANINI – SARL POLARYS)
Activité : Snack-bar
- Stand 10 : Monsieur BOUTIN Steve (LE KIPLAY)
Activité : Bonneterie de luxe, articles de Paris, bazar
- Stand 11 : Madame COSTA GUERREIRO Marie-Hélène (L'AVVENTURA)
Activité : Articles de Paris, souvenirs, cartes postales
- Stand 13 : Madame LEROUX-BERNARD Paulette (L'AMPHORE)
Activité : Jouets, Souvenirs, Cartes postales

- Stand 14 : Monsieur ADAM Hervé (SUKIE BOUTIQ')
Activité : Jouets, cadeaux, vêtements, articles de plage
- Stand 16 : Monsieur FAHRER Benoit (LE TRANSAT)
Activité : Snack-Bar

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



AVENANT N° 1
A L'ACTE DE CONCESSION
Stands n° 4 et n° 5

DCM n° 10.285

ENTRE

La Ville de Royan, représentée par son Député-Maire, en exercice et dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2010 rendue exécutoire le 8 décembre 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ET

Raison Sociale : **LE BIDARRAY**

Représenté(e) par : Monsieur Jean-Michel LACOURTE

Activité : Crêpes, glaces, snack

D'UNE PART,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Compte-tenu de la réflexion engagée par la Ville de Royan quant aux modalités d'occupation et de mise en valeur du site, il a été proposé de proroger d'un an les concessions consenties aux occupants des Galeries Botton.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I

La concession conclue pour les stands n° 4 et n° 5, enseigne « **LE BIDARRAY** », est prorogée pour une durée de **un an**.

Le terme de la concession est désormais fixé au : **31 décembre 2011**.

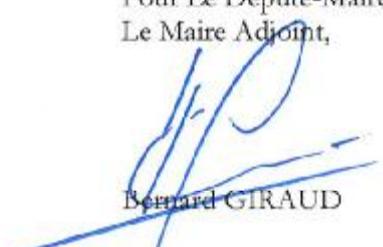
ARTICLE II

Le reste des clauses restent inchangées et restent soumises à l'application du cahier des charges des « Galeries Botton ».

Fait à Royan, le 9 décembre 2010

M. LACOURTE

Pour Le Député-Maire,
Le Maire Adjoint,


Bernard GIRAUD





AVENANT N° 1
A L'ACTE DE CONCESSION
Stand n° 6

DCM n° 10.285

ENTRE

La Ville de Royan, représentée par son Député-Maire, en exercice et dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2010 rendue exécutoire le 8 décembre 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ET

Raison Sociale : **ALI-BABA**

Représenté(e) par : Madame Patricia GUILLON

Activité : Souvenirs, céramiques, jouets

D'UNE PART,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Compte-tenu de la réflexion engagée par la Ville de Royan quant aux modalités d'occupation et de mise en valeur du site, il a été proposé de proroger d'un an les concessions consenties aux occupants des Galeries Botton.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I

La concession conclue pour le stand n° 6, enseigne « **ALI BABA** », est prorogée pour une durée de **un an**.

Le terme de la concession est désormais fixé au : **31 décembre 2011**.

ARTICLE II

Le reste des clauses restent inchangées et restent soumises à l'application du cahier des charges des « Galeries Botton ».

Fait à Royan, le 9 décembre 2010

Mme GUILLON

Pour Le Député-Maire,
Le Maire Adjoint,

Bernard GIRAUD





AVENANT N° 1
A L'ACTE DE CONCESSION
Stand n° 10

DCM n° 10.285
ENTRE

La Ville de Royan, représentée par son Député-Maire, en exercice et dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2010 rendue exécutoire le 8 décembre 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ET

Raison Sociale : **LE KIPLAY**

Représenté(e) par : Monsieur Steve BOUTIN

Activité : Crêpes, glaces, snack

D'UNE PART,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Compte-tenu de la réflexion engagée par la Ville de Royan quant aux modalités d'occupation et de mise en valeur du site, il a été proposé de proroger d'un an les concessions consenties aux occupants des Galeries Botton.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I

La concession conclue pour le stand n° 10, enseigne « **LE KIPLAY** », est prorogée pour une durée de **un an**.

Le terme de la concession est désormais fixé au : **31 décembre 2011**.

ARTICLE II

Le reste des clauses restent inchangées et restent soumises à l'application du cahier des charges des « Galeries Botton ».

Fait à Royan, le 9 décembre 2010

M. BOUTIN

Pour Le Député-Maire,
Le Maire Adjoint,

Bernard GIRAUD

